

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

**Entrée en vigueur du règlement 2012-06
modifiant le règlement de zonage 2000-08**

Lors de sa séance régulière du 6 août 2012, le conseil municipal a adopté le règlement n° 2012-06 modifiant le règlement de zonage 2000-08. La MRC Memphrémagog a émis un certificat de conformité le 10 septembre 2012. Les principaux objets du règlement sont :

- de ne plus permettre les abris à bateau sur la rive et le littoral et de favoriser les élévateurs à bateau en remplacement;
- de revoir les dispositions concernant les bâtiments accessoires afin de mieux répondre aux besoins des particuliers;
- de revoir la portée de définition de l'expression « bâtiment agricole » pour mieux répondre aux besoins des particuliers;
- de revoir la classification des usages pour mieux circonscrire les usages secondaires liés à l'agriculture;

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi. Toute personne peut consulter le règlement au bureau de la municipalité durant les heures normales d'ouverture.

Donné à North Hatley, 17 septembre 2012

Paul Conway
Adjoint à la direction